

LES JEUX ET LES EXERCICES CORPORELS DANS LES ROMANS DE CHEVALERIE DU FONDS WAVRIN

Matthieu Marchal

Univ. Lille, ULR 1061 – ALITHILA

Analyses Littéraires et Histoire de la Langue,

F-59000 Lille, France

75

On se propose d'étudier les jeux et les exercices corporels dans le corpus de romans de chevalerie du « fonds Wavrin », qui comprend onze manuscrits contenant quinze textes enluminés dans les années 1450-1460 par un artiste lillois surnommé le « Maître de Wavrin » d'après le nom de son mécène principal, Jean de Wavrin (ca. 1400-1477), qui fut chroniqueur, bibliophile et conseiller proche du duc de Bourgogne, Philippe le Bon (1396-1467)¹. Ces romans, dont la critique a depuis longtemps noté la grande homogénéité textuelle² et l'« étroite parenté thématique³ », offrent un échantillon cohérent pour étudier les représentations des jeux au milieu du XV^e siècle dans la littérature romanesque des anciens Pays-Bas bourguignons.

1. — Les manuscrits illustrés par le Maître de Wavrin sont les suivants (nous employons ici par commodité les titres raccourcis) : Bruxelles, KBR, ms. 9631 (*Gérard de Nevers*) ; Bruxelles, KBR, mss 9632-9633 (*Paris et Vienne, Apollonius de Tyr*) ; Bruxelles, KBR, ms. 10238 (*Histoire des seigneurs de Gavre*) ; Chantilly, Musée Condé, ms. 652 (*Othovien*) ; Gand, Universiteitsbibliotheek, ms. 470 (Philippe CAMUS, *Histoire d'Olivier de Castille et Arthus d'Algarbe*) ; Lille, Bibliothèque municipale, ms. God. 50 (*Chastellain de Coucy, Gilles de Chin*) ; Paris, BnF, mss fr. 9343-9344 (*Le Roman de Buscalus*) ; Paris, BnF, ms. fr. 11610 (*Le Roman du comte d'Artois*) ; Paris, BnF, ms. fr. 12566 (*Florimont*) ; Paris, BnF, ms. fr. 12572 (*Jehan d'Avennes, La Fille du comte de Ponthieu, Saladin*).

2. — Cf. J. DEVAUX et M. MARCHAL, « Introduction », dans *L'Art du récit à la cour de Bourgogne : l'activité de Jean de Wavrin et de son atelier. Actes du colloque international organisé à l'Université Littoral Côte d'Opale, Dunkerque, 24-25 octobre 2013*, dir. J. DEVAUX et M. MARCHAL, Paris, Champion, 2018 (*Bibliothèque du XV^e siècle*, 84), p. 7-31 (p. 23-30).

3. — A. NABER, « Les manuscrits d'un bibliophile bourguignon du XV^e siècle, Jean de Wavrin », *Revue du Nord*, t. 72, 1990, p. 23-48 (cit., p. 31).

[...] le roy Gladius, quy d'aventure, luy et sa femme, estoient alé jouer sur l'une des tours du palaix ou il y avoit une moult belle teraïsse et ample, et ainsy comme la se pourmenoiënt, luy et sa femme, il entreoy [...] ⁵.
(ch. 149, fol. 153r^ob)

4. — *Le Livre des haults fais et vaillances de l'empereur Othovyen et de ses deux filz et de cheulx quy d'eulx descendirent* est en cours d'édition par nos soins ; les citations du présent article sont tirées du ms. Chantilly, Musée Condé, 652 (désormais *Othovyen*).

5. — Dans cet exemple, la valeur sémantique de *jouer* est complétée et explicitée par *se pourmener*.

Et Esmerés, quy demourés estoit, s'en ala jouer par les tentes ou il prist congiet aulx barons. (ch. 213, fol. 197r^oa)

Puis, quant ilz orent digné, ilz s'alerent jouer au cloistre. (ch. 263, fol. 242r^oa)

Dans ce sens spécifique de 'flâner, se promener', le verbe *jouer* est d'ailleurs souvent employé dans les textes du corpus au sein d'un doublet synonymique avec *esbatre* :

le duc et la ducesse, les chevaliers et les dames s'alerent juer et esbatre au lonc de la riviere, ou moult grant plaisir prenoient. (*Histoire des seigneurs de Gavre*⁶, ch. 81, p. 195, l. 36-38)

Car nous avons veu maintenant la dame et la chamberiere qui s'en aloient entre elles jouer et esbattre en ung vergier assez prez d'un petit boschet. (*Le Livre des amours du Chastellain de Coucy et de la Dame de Fayel*⁷, ch. XXVI, 3)

Puis quant le disner fu acomply, les tables levees et gracez rendues, ilz s'alerent juer et esbattre parmy la salle, faisant plusieurs devises l'un a l'autre. (*Messire Gilles de Chin natif de Tournes*⁸, ch. XXVIII, 682)

Quant messire Gilles de Chin eult demouré et sejourné avec sa femme la dame de Chievre environ trois mois, volempyé lui prist de lui et madame sa femme eulx aler esbattre et jouer a Chin dont ilz estoient seigneurs. (*Chin*, Épilogue, 1346)

Lorsqu'il est employé au pluriel, le substantif *jeu* peut prendre un tout autre sens et désigner l'ensemble des divertissements associés à une « rencontre conviviale »⁹ qui réunit toutes les classes sociales et se déroule en extérieur dans une atmosphère de joie (noces, fêtes, cérémonies). Il entre alors souvent en association avec deux autres hyperonymes, *esbattements* et *festes*. C'est le cas en particulier dans *Le Roman du comte d'Artois*, à l'occasion du retour sur ses terres de la comtesse d'Artois après une longue absence :

6. — *Histoire des seigneurs de Gavre*, éd. R. STUIP, Paris, Champion, 1993 (*Bibliothèque du XV^e siècle*, 53) ; désormais HSG. Notons aussi pour ce texte le doublet *esbatre* et *deporter*, de même sens : *Puis luy demanda se esbatre et deporter s'en vodroit aller ou palaix.* (HSG, ch. 44, p. 114, l. 34-35) ; [...] *sy s'en alerent deporter et esbatre par la cité.* (HSG, ch. 46, p. 119, l. 28).

7. — *Le Livre des amours du Chastellain de Coucy et de la Dame de Fayel*, eds A. PETIT et Fr. SUARD, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1994 (*Textes et perspectives. Bibliothèque des Seigneurs du Nord*) ; désormais *Coucy*.

8. — *Messire Gilles de Chin natif de Tournes*, éd. A.-M. LIÉTARD-ROUZÉ, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2010 (*Textes et perspectives. Bibliothèque des Seigneurs du Nord*) ; désormais *Chin*.

9. — J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France, du XIII^e au début du XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 228.

sy devez sçavoir que sa venue fu tost sceue avant la ville qui tant en fu remplie de joye que l'en y sonnoit lez clochez aussy joyeusement comme s'il feust le jour du Noël et faisoit l'en feux comme l'en fait la nuit Saint Jehan Baptiste et, quant est aux jeux et esbatemenz que l'en y fist, y furent comme imfinis, pourquoy l'istorien n'en fait longue narracion ycy et a la verité ce seroit tousjours a recommenchie. (Le Roman du comte d'Artois¹⁰, p. 141, l. 119-127)

Le narrateur passe ici sous silence par prétérition le détail des festivités et des jeux. Il est toutefois possible de s'en faire une représentation assez précise, dans la mesure où ces manifestations, qui relèvent de la convention littéraire, sont constituées habituellement de compétitions sportives, de danses, de feux de joie, de spectacles vivants et de distractions en tout genre. Dans d'autres occurrences du corpus, le topos est d'ailleurs traité avec un peu plus de minutie, puisque l'on retrouve mentionné explicitement l'un ou l'autre des constituants traditionnels des réjouissances publiques littéraires. Le retour triomphal du comte d'Artois dans sa ville d'Arras après son long séjour en Espagne et les noces de Gilles de Chin en offrent deux exemples caractéristiques :

tournois et joustes commencerent jusquez a la nuit que lez dansez revindrent et aussi passerent tempz lez uns et lez aultrez en la ville d'Arras en festez, jeux et tous esbatemens l'espace de .viii. jours que on n'y fist autre chose. (Artois, p. 152, l. 289-293)

Sy y vindrent toutes les dames, et monterent avec la nouvelle espousee sur les eschaffaulx, qui estoient préparés et tendus de riche tapisserie. Quant la furent toutes venues, alors eussies peu voir a tous costés, joustes, esbattemens et karoles tout au lonc de la prairie que a les regarder estoit grant plaisir. (Chin, ch. XLII, 1173)

On note avec intérêt que les jeux et les divertissements sont explicitement présentés comme une distraction plaisante, source de récréation – que l'on y participe (*Comte d'Artois*) ou que l'on y assiste (*Gilles de Chin*).

Sans doute cette liesse collective – évoquée notamment à l'occasion des joyeuses entrées des princes¹¹ – tire-t-elle aussi son origine de représentations de jeux en plein air et de spectacles de rue « populaires »,

10. — *Le Roman du Comte d'Artois*, éd. J.-Ch. SEIGNEURET, Genève, Droz, 1966 (*Textes littéraires français*, 124) ; désormais *Artois*. Cf. aussi, dans le même texte, l'évocation du retour victorieux du comte d'Artois et du roi de Castille à Cordoue : *anchois faisoient feux, jeux et toutez manierez de joieusetez. (Artois, p. 96, l. 232-233).*

11. — Cf. M. MARCHAL, « La mise en scène du pouvoir bourguignon dans la production romanesque du XV^e siècle : l'exemple des festivités solennelles des "joyeuses entrées" », dans *Usages du passé et imaginaire politique dans la littérature bourguignonne*, dir. Gr. BAILLET, J. DEVAUX et E. KOROLEVA, Paris, Champion, 2024 (*Bibliothèque du XV^e siècle*), à paraître.

comme le suggèrent deux passages tirés de l'*Histoire d'Olivier de Castille et Arthus d'Algarbe*¹² et du *Roman du comte d'Artois* :

Puis quant ilz entrerent en la premiere ville du royaume, les rues y estoient tendues ; de jeux, de misteres et autres choses y avoit tant qu'on n'en sçavoit auquel regarder. (Olivier de Castille, ch. LXXI, fol. 181^{ro}-181^{vo})

*Ilz entrerent ensamble en la ville ou clochez bateloient joieusement ; toutes
les ruez furent pourtendues et parees en pluseurs lieux ; l'en y monstroient
par personagez de hault et de beaulx misteres ; lez aulcuns jouoient jeux
joieux et plaisans et lez aultres disoient de beaulx dis et balades selon la
faculté loable de rethorique ; et moult s'i delita le conte d'Artois au regarder
et escouter [...]. (Artois, p. 151, l. 258-265)*

Dans ces deux extraits, les jeux mentionnés – qui voisinent avec les représentations théâtrales de mystères et des concours de poésie – sont assurément des divertissements littéraires, et l'on peut supposer que les *jeux joieux et plaisans* du *Roman du comte d'Artois* désignent des scènes du théâtre comique (farcès, sotties, sermons joyeux, etc.) jouées sur des tréteaux, en pleine rue. À ce titre, il est intéressant de noter également que l'une des miniatures les plus célèbres du Maître de Wavrin représente en pleine page un spectacle singulier, une *morisque* (ou danse mauresque), qui était très en vogue lors des festivités de la cour de Bourgogne (*Apollonius de Tyr*, ms. Bruxelles, KBR, 9633, fol. 168r^o)¹³.

Toutefois, les pratiques récréatives collectives pour passer le temps (qualifiées fréquemment d'*esbattements*) sont le plus souvent l'attribut exclusif de la société aristocratique que les romans illustrent et reflètent. Elles associent principalement la musique et la danse¹⁴ et elles ont lieu

12. — Philippe CAMUS, *Histoire d'Olivier de Castille et Arthus d'Algarbe*, Gand, Universiteitsbibliotheek, ms. 470. Cf. aussi la traduction en français moderne : *L'Histoire d'Olivier de Castille et d'Arthus d'Algarbe*, trad. D. RÉGNIER-BOHLER, dans *Récits d'amour et de chevalerie*, dir. D. RÉGNIER-BOHLER, Paris, Robert Laffont, 2000 (*Bouquins*), p. 985-1087.

13. — Cf. D. QUERUEL, « Des gestes à la danse : l'exemple de la "morisque" à la fin du Moyen Âge », dans *Le Geste et les gestes au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 1998 (*Senefiance*, 41), p. 499-517. La miniature est représentée en couleurs dans *Miniatures flamandes, 1404-1482*, dir. B. BOUSMANNE et Th. DELCOURT, Paris, Bibliothèque nationale de France, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 2011, p. 45.

14. — Les exemples, souvent stéréotypés, sont très nombreux et on ne peut prétendre ici à l'exhaustivité : *Quant le soupper fu acomply, les tables furent levees, graces rendues a Nostre Seigneur, puis encommenchierent parmy la salle dances et esbatemens. La estoient menestrelz qui juoient de leur mestiers : pas n'y eussiez oï Dieu tonnant pour la noise des menestrelz, pour les divers sons des instrumens dont ilz juoient en pluseurs lieux parmy la salle.* (Chin, ch. VI, 86-87) ; *Et d'autre part, par la salle, dames et damoiselles, chevaliers et escuiers se deduisoient : les ungz chantoient, les autres alloient dansser et eulx esbattre.* (Chin, ch. XIII, 308) ; *Dances et esbatemens s'y firent par l'espace de deux jours.* (Chin, ch. XLI, 1127) ; *Apprés le disner se firent les dances et grans festes, quy durerent .VIII. jours entiers.* (HSG, ch. 76, p. 179, l. 5-6) ; *Quant ce*

dans la salle principale des châteaux et des palais à l'issue de repas qui se prolongent dans l'après-midi et parfois jusqu'à très tard dans la nuit¹⁵ :

Après le jour et la sollempnité de la Pentecouste faite et celebree en sainte eglise, advint que ung jour après disner le roy et la royne, pour esleecyer et faire feste a ceulx et celles que a sa court estoient venu, commanda faire danser et esbatre. (Histoire de Gérard de Nevers¹⁶, I, 7)

Puis, quant ce vint après soupper, les danses et esbattemens se firent. (Othovyen, ch. 277, fol. 252v^ob-253r^oa)

Puis quant ce vint qu'ilz eurent souppé, ilz se levèrent de table. Alors encommencherent danses et carolles et tous esbattemens parmy la sale [...] Ainsi la plus part de la nuit se passa en joye et en esbattement. (Coucy, ch. VIII, 9-11)

Quant le disner fu acomply et graces rendues, danses, caroles et esbattemens s'encommenchierent jusques a la nuit. (Chin, ch. V, 71)

[...] et quant ilz se furent en ce point une espace esbatu et passé tempz, il couvint la danse laisser, combien que mieulx leur eust pleu danser que le reposer. (Artois, p. 7, l. 170-173)

Les danses de groupe auxquelles les membres de l'aristocratie participent – parmi lesquelles la *carole*¹⁷, qui est la plus souvent mentionnée –, fruits de mouvements individuels réglés pour aboutir à une formation collective, appartiennent donc bien à l'univers du jeu dans les textes de notre corpus, comme en témoignent l'association explicite de la danse à un passe-temps (*Roman du Comte d'Artois*), mais surtout la fréquence des doublets *danser et esbatre*, et *danses et esbattemens*.

~~~~~  
*vint qu'ilz orent disné ilz se leverent de table ; par layans ces jones chevaliers, dames et damoiselles encommencherent de danser et faire feste. (HSG, ch. 94, p. 216, l. 23-26).*

15. — Cette mention fréquente correspond vraisemblablement aux usages du temps : « le moment du jeu se situe de préférence dans l'après-midi ou en début de soirée. » (J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France*, p. 241).

16. — Histoire de Gérard de Nevers. *Mise en prose du Roman de la Violette de Gerbert de Montreuil*, éd. M. MARCHAL, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2013 (*Textes et perspectives. Bibliothèque des Seigneurs du Nord*) ; désormais *Nevers*. Tout le premier chapitre évoque une *carole*, une ronde où les danseurs et les danseuses se tiennent par la main et récitent des chansons (cf. R. MULLALLY, *The carole : a study of a medieval dance*, Farnham, Ashgate, 2011).

17. — L'une des miniatures du *Livre des amours du Chastellain de Coucy et de la Dame de Fayel* en offre d'ailleurs une représentation remarquable (Lille, BM, ms. Godefroy 50, fol. 57r<sup>o</sup>) ; cf. figure 1.



**Fig. 1.** Réjouissances de cour : la dame de Fayel participe à une *carole* dans *Le livre des amours du Chastellain de Coucy et de la Dame de Fayel* (Lavis d'aquarelle – Maître de Wavrin) : Lille, BM, ms. Godefroy 50, fol. 57r° (© Lille, BM)

Dans un cadre plus intime, les *esbatements* de la noblesse prennent plus volontiers la forme de ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui des « jeux de société » (*tables*<sup>18</sup>, échecs<sup>19</sup>), qui font la part belle à la réflexion et à la stratégie :

*Or venez avecquez nous esbattre et jouer en nostre palaix aussy priveement  
que vous feriez en vostre pays avecquez voz milleurs amis, car cy aussy  
bien le poëz faire. (Artois, p. 61-62, l. 269-272)*

*les ungs s'aloient prendre a jouer aux tables et eschés* (HSG, ch. 36, p. 99, l. 33-34)

*Puis quant ce vint qu'ilz eurent disné, lez tablez furent ostees : les aucuns alerent jouer aux tables et aulx eschés, les aultres esbattre en la ville ou bon leur sambla. (Coucy, ch. IV, 48)*

*Les ungs juoyent aux eschés, les aultres aux tables, les aultres se devoient et ainsy que en ces esbatemens estoient [...].* (Florimont en prose<sup>20</sup>, ch. LXXXI, fol. 101v<sup>o</sup>-102r<sup>o</sup>)



18. — Ce terme bien connu désigne le tricot, un jeu de stratégie qui se joue avec des dés sur un tablier.

19. — Cette caractéristique des textes du corpus n'est pas d'une grande originalité, car, comme le note Jean-Michel Mehl, « dans l'ensemble de la littérature, échecs et tables sont omniprésents. » (J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France*, p. 203).

20. — *Le Florimont en prose. Édition du ms. 12566*, éd. H. BIDAUX, Thèse de doctorat, Villeneuve-d'Ascq, Université Charles de Gaulle – Lille 3, 2007 ; désormais : *Florimont*.

26. — À ce titre, on trouve dans *Othovyen* la mention d'une rixe qui fait suite à une partie de dés : le roy Morgant et le roy Gladius de Tarse jouèrent aux dés, et tant que ung tresgrant estrif se monta entre eulx deux. (ch. 112, fol. 120<sup>r</sup>a). Cet épisode est repris de la source en vers : Quar le roy Gladius de Tarse le hardi/ Et le roy Corsabrin de Rochebrune aussi/ Comenserent un jeu dont ceste noye issy./ Ilz jouoyent aux dez, ne sçay lequell pardi [...]. (Florent et Octavien. Chanson

qués à plusieurs reprises par les romanciers de notre corpus dans des appréciations morales qui visent à stigmatiser les hommes du commun (valets, hérauts d'armes et autres poursuivants<sup>27</sup>), présentés comme des parangons du vice<sup>28</sup> :

*ilz [les varlets, les garchons] ont plus chier l'argent pour aler boire a la  
taverne ou aler jouer aulx déx. (Coucy, ch. XXVIII, 11)  
[...] ainsy que aulcunefois s'en treuve assés de telz [heraulx et poursiewans]  
quy le leur despendent en bourdeaux en tavernes et jeu de déz ; puis,  
quand ce vient qu'ilz se treuvent en lieu d'onneur, des aultres ne s'ozent  
approchier, pour ce que pas ne sont dignes. (HSG, ch. 92, p. 210, l. 16-19)*

Il est vrai que les dangers de l'activité ludique<sup>29</sup> sont vraisemblablement exposés ici pour corriger la société<sup>30</sup>, mais dans ce type de diatribes forgées sur une opposition manichéenne entre le jeu des échecs, apanage de la classe nobiliaire, et les jeux de dés, divertissement réservé aux *vilains*, l'objectif visé par nos auteurs est surtout d'attaquer de front tout un personnel de basse extraction qui hante les cours, afin de mieux promouvoir, par contraste, la noblesse bourguignonne.

Lorsqu'ils sont pratiqués en extérieur, les jeux de la noblesse consistent la plupart du temps en des exercices corporels.

de geste du XIV<sup>e</sup> siècle, éd. N. LABORDERIE, 2 vol., Paris, Champion, 1991 (*Nouvelle Bibliothèque du Moyen Âge*, 17), t. 2, v. 13438-13441).

27. — Jean-Michel Mehl note une préférence des hommes de guerre pour les jeux de hasard (cf. J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France*, « Les hommes de guerre », p. 210-211).

28. — Comme le rappelle Jean-Michel Mehl, les jeux de dés sont traditionnellement « liés aux excès de boisson. Ils vont de pair avec l'infidélité conjugale et les abus sexuels. [...] En aucune façon les dés ne peuvent se conjuguer avec la respectabilité » (J.-M. MEHL, *Des Jeux et des hommes dans la société médiévale*, Paris, Champion, 2010 (*Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge*, 97), « Les jeux de dés au XV<sup>e</sup> siècle d'après les lettres de rémission » (p. 165-176), cit. p. 172-173). Cf., en outre : « Les dés demeurèrent irrémédiablement dans le groupe des jeux décriés, symbole du jeu scandaleux, auquel les moralistes n'accordent aucune circonstance atténuante. » (J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France*, p. 326).

29. — « Parce qu'il conduit au blasphème, parce que les joueurs risquent de le diviniser, parce qu'il entraîne un gaspillage du don de Dieu le plus précieux, à savoir le temps, parce qu'il suppose l'intervention du hasard, le jeu tourne au mépris de Dieu. Parce que plusieurs péchés capitaux (comme l'avarice, l'envie, la colère) lui sont très étroitement chevillés, le jeu débouche sur le mépris de soi. Parce qu'il dérègle l'ordre social, parce que, jeu d'argent, il s'apparente au vol et peut être assimilé à des pratiques usuraires, le jeu n'est pas autre chose que mépris du prochain. Tel est l'essentiel du message repris à satiété par les moralistes et les prédicateurs du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Le jeu est le mal incarné et a pour seule origine la malice de l'Autre. » (J.-M. MEHL, *Des Jeux et des hommes*, p. 318) ; cf. aussi *ibid.*, p. 50-51.

30. — C'est ce que Jean-Michel Mehl appelle les « éléments d'une thérapeutique » (cf. J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France*, « Le jeu dangereux », p. 320-325).

Parmi les activités ludiques qui impliquent un effort physique soutenu, la chasse est de loin le loisir le plus évoqué dans nos romans<sup>31</sup>. Dans *Paris et Vienne*, par exemple, le jeune héros a pour passe-temps favori la chasse au vol et la chasse à courre, activités dont il semble tirer un plaisir vital : *Il menoit vie joieuse et honnorable, car il tenoit chevaulx, espreviers, faulcons, ostoirs et grant foison de chiens [...].* (*Paris et Vienne*, fol. 3r<sup>o</sup>). Le *deduit* de chasse confère par ailleurs une place d'honneur dans la société à Paris, qui est reconnu comme un expert dans le domaine. Raison pour laquelle, lorsque ce dernier renonce par amour pour Vienne à son loisir préféré, son père puis son meilleur ami, Odoardo, redoutent pour le jeune homme tout à la fois un anéantissement moral et une déchéance sociale : *Je voy qu'il laisse mourir ses chiens, ses haustoirs et faulcons et ses chevaulx par sa tresgrande negligence, et de nulle chose que à homme doye estre plaisant il n'a que faire* (*Paris et Vienne*, fol. 25v<sup>o</sup>) ; *on voit que par negligence vous laissez mourir chiens, oyseaulx, chevaulx, et n'avez que faire de rien qui touche a plaisir ne à honneur.* (*Paris et Vienne*, fol. 26v<sup>o</sup>).

Ailleurs, dans de nombreux textes comme l'*Histoire de Gérard de Nevers*<sup>32</sup>, *Othovyen*, le *Florimont* en prose bourguignon, le *Chastellain de Coucy*, l'*Histoire des seigneurs de Gavre* ou encore le *Roman de Buscalus*<sup>33</sup>, c'est la chasse au vol qui est évoquée comme un passe-temps des plus courant<sup>34</sup> :

*mais pour oublyer et passer temps, luy prist volenté d'aler voler atout son esprevier, pour le mieulx duire et apprendre. Son hoste appella et luy dist que avec luy se venist jouer [...].* (*Nevers*, XXXIV, 11-12)  
*Aprés, quant ce vint le lendemain, l'empereur pour entroublir son grant couroux s'en ala jouer aux champs, voler et chassier.* (*Othovyen*, ch. 5, fol. 5r<sup>o</sup>a)<sup>35</sup>

31. — Cf. *Ibid.*, « Les jeux de l'aristocratie » (p. 195-209) : « Le jeu est mis en rapport avec la chasse, activité noble par excellence » (p. 195) ; *ib.*, *Des Jeux et des hommes*, ch. 18 « La fauconnerie » (p. 265-269) : « Art accompli, bénéficiant d'un héritage riche et pluriséculaire, la fauconnerie est un *déduit* aristocratique, un divertissement ostentatoire dans lequel [...] la noblesse se donne à voir. » (p. 269).

32. — Cf. notre article « L'art de la chasse à l'épervier ou *espreveterie*, du *Roman de la Violette* à sa mise en prose *Gérard de Nevers* », dans *Déduits d'oiseaux au Moyen Âge*, dir. Ch. CONNOCHIE-BOURGNE, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2009 (*Senefiance*, 54), p. 205-216.

33. — M. MOUREY, *Édition critique et commentaire du Roman de Buscalus* (XV<sup>e</sup> siècle), Thèse de doctorat, Sorbonne Université – Université de Fribourg, 2019 ; désormais *Buscalus*.

34. — La plupart du temps grâce à un même doublet synonymique : *voler et chassier*, ou *chasses et voleries*.

35. — Cf. aussi : *lequel estoit aléz chassier et esbattre.* (*ibid.*, ch. 6, fol. 5v<sup>o</sup>b) ; *Ung jour, l'empereur Garsille estoit alés jouer aux champs* (*ibid.*, ch. 164, fol. 163v<sup>o</sup>b) ; *l'empereur estoit revenus d'esbatre* (*ibid.*, ch. 168, fol. 166r<sup>o</sup>a).

*puis s'en alerent deduire aux chasses et voleries. (Florimont, ch. CLII, fol. 178r°)*

*S'il vous plaist aler jouer ne chassier, chassez et voleryes trouverés assés sans aler guerres loing.* (Coucy, ch. IV, 54)

*Loys demoura avec sa femme ; tous les jours aloyent a l'esbat, faisant leurs chasses et voleryes, en y prenant leur deduit.* (HSG, ch. 76, p. 179, l. 7-8)

*Puis quant ce vint le lendemain, en faisant plusieurs devises, le roy Heudry demanda a Garvulis en quel chose il prenoit le plus ses esbattemens. Et il respondi en chasses et en volleries prenoit tout son plaisir et son deduit.* (Buscalus, ch. 26, fol. 65r<sup>o</sup>)<sup>36</sup>

Dans ces différents extraits, l'association étroite entre les verbes *jouer*, *esbater*, *aller à l'esbat*, d'une part, et *chassier*, d'autre part<sup>37</sup>, mais également l'emploi spécifique du verbe *jouer/ jouer (aux champs)* pour qualifier la chasse à l'oiseau de proie, permettent de classer sans hésitation la *volerie* parmi les jeux aristocratiques. Par ailleurs, tous les exemples relevés soulignent sans exception le plaisir (marqué presque exclusivement par les paradigmes de *deduire* et, dans une moindre mesure, de *plaire/ plaisir*), ainsi que la distraction que procure la chasse au vol (*pour oublier et passer temps ; pour entroublier son grant couroux*). Or, il s'agit là aussi d'un trait partagé par l'ensemble des activités ludiques<sup>38</sup> :

*Quant le seigneur de Fayel se fu partys du chastel, la dame dist en sousriant au chastelain : « Sire, s'il vous plaist, vous et moy jouerons aux tables pour passer ung pou de temps [...]. » (Coucy, ch. IV, 55)*

*Olivier ne son compaignon n'estoient pas huizeux car ilz faisoient assamblees de dames et damoysselles et n'estoyent jamays las de joustier ou tournoier ou faire autres esbatemens qu'a nobles hommes appartient.*  
(Olivier de Castille, ch. VII, fol. 15v°-16r°)

*Le royaume d'Angleterre estoit en paix et ne se sçavoit a quoy exercer  
fors d'aler chassier, voller et faire bonne chiere. [...] Ainsy comme vous*

36. — Cf. aussi : *voulenté luy estoit prinse de soy aller esbatre en la forest pour savoir s'il y trouveroit sangler ou aultre beste pour y prendre son deduit.* (Buscalus, ch. 41, fol. 127r°).

37. — À d'autres reprises, les textes ne mentionnent pas explicitement la *volerie*, mais l'association systématique du verbe *esbattre* et d'un lieu extérieur à la maison et à la ville (les champs) laisse à penser que le divertissement évoqué concerne bien les plaisirs de la chasse, qui peuvent parfois occuper tout le temps libre d'une journée : le roy et tous les barons estoient aux champs alé esbatre, ou ilz furent jusques près la mye nuit avant ce que en la ville retournaissent. (Nevers, VI, 12) ; ilz [Paris et Odoardo] s'en alerent deporter et esbattre entre eulx deux hors de la ville, sur les champs. (Paris et Vienne, fol. 26v°) ; le seigneur de Fayel estoit retournés à l'ostel et venoit de soy jouer et esbatre autour de sa maison. (Coudy, ch. LII, 45) ; il advisa son point que le seigneur s'estoit alé jouer dehors en sa maison environ une lieu de la. (Coudy, ch. LVI, 8).

38. — « La littérature trahit les plaisirs du jeu. » (J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France*, p. 433).

*oez passoit Olivier le tempz joyeusement et ne se soussioit de rien. (ibid., fol. 126r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>).*

*[...] et elle, pour leur faire oublier leur grant annuy, lez induisi a jouer aux tablez, a harper et chanter, toutez lesquelles chosez le souldan ooit volentiers. (La Fille du comte de Pontieu<sup>39</sup>, fol. 152)*

Qu'il soit public ou à caractère privé, le jeu demeure dans notre corpus un moment privilégié de récréation (*pour passer ung pou de temps ; passoit Olivier le tempz joyeusement*) lors duquel le joueur – le plus souvent issu de la noblesse – cherche à prendre du plaisir, en fuyant l'oisiveté (*n'estoient pas huizeux*), le désœuvrement (*Olivier ne son compaignon [...] n'estoyent jamays las*) et les contrariétés (*pour leur faire oublier leur grant annuy ; Olivier [...] ne se soussioit de rien*).

En dehors du cas particulier de la chasse, les activités physiques propres à la noblesse sont assez peu évoquées dans nos romans. Ainsi, dans le *Florimont* en prose, seuls quelques exercices corporels stéréotypés – que nous pourrions associer de nos jours à l'athlétisme (le saut, le lancer) – sont énumérés pour rendre compte du plaisir procuré par les jeux de plein air, par opposition aux jeux d'intérieur, davantage centrés sur la réflexion :

*Tous les compaignons s'en alerent juer et esbatre par le palaix, les ungs aux eschés, les aultres as tables, les ungs saillir et a jeter la pierre et la barre, ainsy que vous savés que en court de roy et de prinche se deduisent tous les nobles homes. (Florimont, ch. C, fol. 123v<sup>o</sup>)*

La *barre* est une arme de trait surtout utilisée dans les jeux et les tournois ; quant au *jeu de la pierre*, « dans sa forme la plus fruste, il consiste uniquement à lancer des pierres, soit le plus loin possible, soit en tendant à se rapprocher au maximum d'un but précis<sup>40</sup> ». Ces deux jeux, qui associent force et adresse, constituent les divertissements « sportifs » traditionnels des héros romanesques du XV<sup>e</sup> siècle, que l'on retrouve sous cette même forme dans la *Mélusine* de Jean d'Arras, *Cleriadus et Meliadice*, ou encore *Jean de Saintré*<sup>41</sup>.

39. — *La Fille du comte de Pontieu, conte en prose. Versions du XIII<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle*, éd. Cl. BRUNEL, Paris, Société des anciens Textes français, 1923 ; désormais *Pontieu*.

40. — J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France*, p. 103.

41. — Cf. *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2023 (DMF 2023). ATILF – CNRS & Université de Lorraine. Site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>, s.v. *barre*.

Seul *Apollonius de Tyr*<sup>42</sup> apporte un peu de variété dans cet univers relativement conventionnel. On y trouve en effet la description d'une partie de jeu de paume<sup>43</sup> en plein air :

*il [Apollonius] voit ung enfant tout nu courant parmi la place enoint d'uille de salle portant en ses mains jeux appartenant a jovenceaulx, criant a haulte voix : « O ! citoyens estranges et frans, nobles et non nobles ! Oëz, oëz ! Venez veoir jeux et esbattemens ! » Quant Apollonius oy ce, il despoilla son habit et se lava et prinst liqueur certaine pour le purifier ; et comme il veoit ungs et autres, eulx embatans en iceulx jeux, il y queroit aucun qui fust son pareil, mais il ne le trouvoit point. Adont vint la le roy soubdainement de celle contree nommée Architraces a grant compagnie de sergens, et commença a jouer a la paulme avec ses gens. Ainsi comme il se jouoit, il se mella au jeu de Apollonius par la voulenté de Dieu ; et jouant ensemble de l'esteuf de l'un a l'autre, quant l'esteuf venoit a Apollonius, il ne le laissoit point cheoir a terre, ainçois le renvoioit de randon au roy par bien recueillir l'esteuf. Lors notta le roy l'isnelleté du jovencel et, pour ce qu'il vit que nul n'estoit son pareil au jeu de paulme, il dist a ses gens : « Fuyez vous de cy, car, sicome je croy, ce jovencel est mon pareil. » (Apollonius, fol. 144r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>)*

Peu de détails sur le jeu de paume sont portés à la connaissance du lecteur. On peut toutefois déduire de ce récit que l'activité décrite est un jeu de longue paume qui ne nécessite pas un matériel ludique volumineux (*ung enfant [...] portant en ses mains jeux appartenant a jovenceaulx*) – sans doute quelques balles (*esteufs*). Le jeu s'exerce – au même titre, semble-t-il, que d'autres activités du corps (*jeux et esbattemens*) – en plein air, en terrain libre (*parmi la place*), sans obstacle matériel, ce qui représente très vraisemblablement une transposition au contexte du Moyen Âge du *gymnasium* de la Grèce antique, comme le suggèrent la nudité des jeunes athlètes (*enfant ; jovenceaulx ; sergens*) et l'*uille de salle* dont ils se frictionnent le corps<sup>44</sup>. Il s'avère également que la partie est

42. — Cf. *Apollonius de Tyr*. Édition d'après le manuscrit Bruxelles, KBR, 9633, éd. Gr. BAILLET, Mémoire de master 2, Dunkerque, Université Littoral – Côte d'Opale, 2015-2016 ; désormais *Apollonius*. Le manuscrit Wavrin d'*Apollonius de Tyr* (Bruxelles, KBR, ms. 9633) appartient à la version vernaculaire en français dite « littérale » (VL) connue par 5 manuscrits (cf. *La Cronique et histoire des merveilleuses aventures de Appolin roy de Thir (d'après le manuscrit de Londres, British Library, Royal 120 C II)*, éd. Vl. AGRIGOROEI, Turnhout, Brepols, 2013 (*Bibliothèque de Transmédie*, 1), n. 6, p. 44).

43. — Dans la version en vernaculaire dite de Londres (British Library, ms. Royal 20 C II, fol. 210r<sup>o</sup>-236r<sup>o</sup>) éditée par Vladimir Agrigoroaei, le jeu est qualifié de *pelote* (*ibid.*, p. 89, l. 41).

44. — Comme le rappelle Vladimir Agrigoroaei, « l'épisode où l'esclave invite les gens dans le *gymnasium* » a été corrompu au fil des réécritures et des versions successives. Comparant ce qu'est devenu ce passage dans les différentes versions, le critique précise : « Quant au *gymnasium* latin, le traducteur savait très bien qu'il s'agissait d'un bâtiment où l'on pouvait s'amuser [...] ; il

disputée entre deux joueurs (*jouant ensemble de l'esteuf de l'un a l'autre ; [Appollonius] renvoioit [l'estuef] [...] au roy*) sans véritable système de règles préétabli, si ce n'est l'obligation de renvoyer la balle à la volée, sans rebond (*il ne le laissoit point cheoir a terre*). Dans cette description somme toute assez sommaire du jeu de paume, ce sont surtout l'adresse d'Appollonius et sa qualité de placement (*il ne le laissoit point cheoir a terre ; par bien recueillir l'esteuf*), sa rapidité dans l'exécution des gestes (*isnelleté*), ainsi que sa puissance (*de randon*) qui sont soulignées, ce qui fait de lui un joueur hors pair.

On retrouve une mention du jeu de paume plus loin dans le récit, au cours de la célèbre série d'énigmes proposées par Tharsie à Appollonius. Ainsi, l'une des devinettes résolues par ce dernier permet d'apporter quelques précisions d'ordre technique sur l'esteuf, la balle du jeu de paume :

*Derechief proposa Tharsie : « Je ne suis point avironnee de c[r]ins et si ne suis point desnuee de cheveux. Par dedens sont mes c[r]ins. Les hommes me gettent et envoient et me regettent et renvoient l'un a l'autre a la main. - Certes, dist Appollonius, ceste chose dont tu parles fu celle par quoy en la cité de Panthapole qui est en Cirenne je acquis l'amour et l'acointance du roy ; et c'est l'estuef, dist il, lequel n'est porté couvert de c[r]ains ne de peulx par dehors, et toutesvoies n'est il point desnue de cheveux, car il en est plain par dedens et l'envoient et renvoient a la main les hommes les ungs aux autres. » (Apollonius, fol. 160v°-161r°)<sup>45</sup>*

Il est intéressant de noter que dans cet épisode qui tire son origine d'une tradition littéraire multiséculaire et plurilingue, la description de la balle du jeu de paume correspond très précisément à celle qu'en donnent les spécialistes du jeu au Moyen Âge<sup>46</sup>.

remplace alors le tout par le jeu de balle, qui apparaît dans le récit latin plus tard. La VV trouve une solution plus fidèle : des baigneurs dans une rivière, qui s'habillent au moment où ils jouent à la balle » (*ibid.*, commentaire C 30, p. 142). La VV – ou version du ms. Vienne, ÖNB, 3428 (fol. 1r°-55r°) – est celle qu'a éditée Michel Zink : *Le Roman d'Apollonius de Tyr*, éd. M. ZINK, Paris, Librairie générale française, 2006 (*Le Livre de Poche*, 4570 – *Lettres gothiques*) : *et quant ilz eurent assez baigné, ilz se vestirent [...]. Et lors commencerent a jouer au jeu de paulme, qui pour lors se jouoient comme a la pelocle [...]. Apolonie se mesla au jeu avec le roy et les chevalliers. Et quant l'esteuf [venoit] vers Apolonie, il ne le laissoit point cheoir a terre, mais le renvoyoit vers le roy.* (p. 98-100, fol. 13a).

45. — Cette devinette est absente de la version de Londres ; on la retrouve en revanche dans la VV (*Le Roman d'Apollonius de Tyr*, éd. cit., p. 214).

46. — Cf. J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France*, ch. I « Le jeu de paume » (p. 31-48) : « Le terme *êteuf* qui vient du latin *stuppa*, c'est-à-dire l'étaupe, fait référence au matériau utilisé pour remplir les balles. [...] Pour que l'étaupe rebondisse correctement, il faut que le matériau qui en constitue l'intérieur soit le plus tassé possible tandis que l'enveloppe extérieure doit être résistante et faite de morceaux soigneusement cousus. [...] Le bon étaupe ne doit donc être fabriqué qu'à partir d'éléments d'origine animale, peaux et poils. » (p. 34-35).

\*\*\*

La spécificité des textes de notre corpus est d'insister à maintes reprises sur la finalité pédagogique des jeux dans le cadre d'une éducation aristocratique, souvent stéréotypée.

Lorsque l’instruction des princesses est décrite, c’est l’éducation morale et intellectuelle qui est mise en avant de manière préférentielle ; aussi les jeunes femmes sont-elles présentées d’abord comme des modèles de *clergie* alliant beauté et vertu<sup>47</sup>. *La Fille du comte de Pontieu* offre cependant une exception notable :

[...] une belle pucelle qui bien aprist et retinst le stille dez lectrez et l'art de chanter, danser et de jouer a tous lez esbatemens du monde ausquelz jeunesse et cuer de pucelle se puet deduire hounourablement. (Pontieu, fol. 123bisr°)

Ici, la maîtrise par l'héroïne du *trivium* est étroitement associée à l'apprentissage du chant et de la danse, mais également, de manière moins conventionnelle, à l'initiation aux jeux mondains, qui ne sont toutefois ni énumérés ni explicités<sup>48</sup>.

Dans les sources littéraires, l'instruction des jeunes garçons est tout aussi stéréotypée et nos romans ne font pas exception. Le plus souvent, les auteurs se contentent d'énumérer un certain nombre de poncifs<sup>49</sup>, au nombre desquels l'apprentissage du combat et des armes (épée, *dart*, lance, hache), de l'équitation, de la fauconnerie<sup>50</sup>, des arts et des lettres, ainsi que la pratique des jeux de réflexion (essentiellement les *tables* et

47. — Cf. notre article « Figures de saintes dans le siècle : les portraits des héroïnes féminines dans la *vraie histoire de la belle Florencia de Romme* et les mises en prose bourgeoises du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Visages de femmes dans la littérature bourgeoise (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, dir. J. DEVAUX, M. MARCHAL et A. VELISSARIOU, *Bien Dire et Bien Apprendre*, t. 36, 2021, p. 223-237.

48. — J.-M. MEHL, *Des Jeux et des hommes*, ch. 24 « Femmes en jeux (remarques sur la participation féminine aux activités ludiques) » (p. 325-332) : « lorsqu'il leur arrive [aux sources littéraires] de mentionner des pratiques ludiques, ces passages relèvent le plus souvent de stéréotypes de convenance, traduisant davantage les savoirs livresques de l'auteur que des réalités sensibles. » (p. 326).

49. — À propos des « évocations littéraires des jeux de l'enfance », Jean-Michel Mehl signale que « l'exploitation de ces textes est [...] décevante tant la présence de *topoi* crève les yeux. Ainsi, il n'est guère de héros, qui, dès son jeune âge, n'ait appris à jouer aux échecs et, qui plus est, ne s'y révèle un maître de première force. » (J.-M. MEHL, *Des Jeux et des hommes*, ch. 22 « Les jeux de l'enfance au Moyen Âge » (p. 295-314), cit. p. 305).

50. — Selon Baudouin Van den Abeele, l'éducation d'un rapace en vue de la chasse au vol est « un savoir-faire valorisé » dans l'éducation des héros de romans, au même titre que les jeux de société, l'escrime, ou encore les lettres (B. VAN DEN ABELEE, *La Fauconnerie dans les lettres françaises du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 1990 (*Mediaevalia Lovaniensia. Series I*, 18), p. 14-15).



part que le jeu est reconnu comme ayant des vertus pédagogiques pour former l'enfant<sup>56</sup>.

De rares variations sont proposées à partir de ce « programme éducatif » communément admis ; aussi l'éducation d'Olivier de Castille et d'Artus d'Algarbe se fonde-t-elle également sur des exercices physiques (jeu de paume, saut et lutte au corps-à-corps) :

*Tous esbatemens qu'ilz faisoient entre chevaliers et escuiers, dames, damoyselez, fust de chanter, de danser ou d'autres esbatemens que par honneur entre dames se peuent ou doivent faire, ilz ne trouvoient autrui qui les en passast. D'autres jeux qui servent a l'exercite des nobles et josnes hommes en temps de paix, et comme de jouer a la palme, saulter, luitier et autres esbatemens, nulz ne s'acomparoit a eulx. (Olivier de Castille, ch. V, fol. 11v°-12r°)*

Ailleurs, c'est l'expertise artistique des jeunes héros qui prédomine, fruit d'une éducation aristocratique dans les domaines de la musique et de la danse :

*Le noble conte d'Artois, qui de danser et de touttez chosez honnestez se sçavoit entremettre ausy bien que nul chevalier de ce monde, prist la belle pucelle et le mena a la danse. (Artois, p. 6, l. 151-155)*

*Ces deux [Paris et Odoardo] aloient ensemble par France et par Angleterre faisans joustes et tournoiements par toutes pars où ilz les trouvoient, et tousjours en avoient grant honneur. Pareillement ilz savoient tresbien chanter et jouer merveilleusement de tous instrumens de quelque maniere qu'ilz feussent. (Paris et Vienne, fol. 3v°)<sup>57</sup>*

*j'ay une harpe dont je say bien juer. [...] Octovyen, quy moult bien savoit juer de la harpe, il le prist et encommencha a jouer. [...] Lors le roy [Octovyen] prist sa harpe et le mist d'acort puis encommencha a jouer tant melodieusement que la pucelle et tous ceulx quy la furent present s'en esmerveilloyent. (Othovyen, ch. 84-85, fol. 95v°a-96r°a)*

56. — Cf. *Ibid.*, « Les jeux dans l'éducation aristocratique » (p. 202-205) : « Puisque les jeux sont une composante de la vie noble, leur apprentissage est inclus dans la formation du jeune aristocrate. À côté du métier des armes et de la chasse, les jeux constituent un domaine dans lequel le jeune de haut lignage se doit de briller. [...] Les échecs, en général associés aux tables, sont présents en permanence dans l'éducation des jeunes aristocrates. [...] Ils sont placés sur le même plan que la chasse, la connaissance des arts libéraux et des grands auteurs. » (p. 202-203).

57. — Les deux jeunes gens multiplient de nuit les aubades (*esbas/ esbatemens* dans le ms. Wavrin) sous les fenêtres de la belle Vienne afin de la séduire : *Souventeffois Paris et Audoardo aloient de nuit soubz la chambre de Vienne faisans esbas de leurs chansons melodieuses, comme ceulx que de celui mestier estoient les maistres* (fol. 4r°) ; *Quant ilz furent dessoubz la chambre du daulphin, ilz commencerent à chanter et à sonner de leurs instrumens, ainsi que ilz avoient acoustumé* (fol. 5r°) ; cf. aussi *le doulx chant [...] et les melodies qu'ilz faisoient des instrumens* (fol. 4r°), *les beaulx esbas* (*ibid.*), *les joyeux esbatemens que les deux compagnons faisoient* (fol. 4v°).

[une vyole] dont Gerart savoit moult bien jouer et de tous aultres instrumens : fust de harpe, de leu ou de psaltarion, de chascun se savoit esbatre. (Nevers, XIII, 11)

On le voit à travers ces derniers exemples, le jeu aristocratique est également un jeu artistique, instrumental ou dansé.

Mais pour les jeunes nobles des romans du XV<sup>e</sup> siècle, l'éducation au jeu constitue avant tout un entraînement au combat, une « préparation à la vie militaire<sup>58</sup> », comme le prouvent la formation du fils de Florimont et celle des jeunes nobles du royaume d'Antioche dans *Gilles de Chin* :

Moult joieux et liés estoient [ly roys Florimont et la roïne sa femme] de ce qu'ilz veoyent Philippe leur filz croistre et amender de jour en jour, tant que ja savoit le destrier poindre et gallopper ; de jeu d'escremye, de hache et d'espee passoit les maistres. (Florimont, ch. CCX, fol. 247v<sup>o</sup>)  
ilz se tirerent [le prince d'Anthioce et messire Gilles] en une plaine, laquelle pour le temps de lors s'appelloit le Behourdis, et anchiennement, en celle place, tous les esbattemens des nobles hommes, des gens du prince s'y faisoient : c'est assçavoir joustes et tournoys. (Chin, ch. XXXIII, 862)

Les jeux d'armes permettent au héros de fortifier son corps et d'améliorer sa technique en vue des combats véritables ; ils constituent alors durant la formation ou en temps de paix autant d'occasions de divertissements en vue d'acquérir gloire et renom<sup>59</sup> :

je me suis pensé que, s'il vous plaisoit que nous nous alissions deporter et esbattre jusques là [en Brabant] [...]. Et il ne pourra estre que en cellui païs nous ne trouvons à faire joustes, tournoiements ou quelque beaulx fais d'armes que à chevalerie appartiengnent, où nous pourrons conquister honneur. (Paris et Vienne, fol. 28r<sup>o</sup>)<sup>60</sup>  
en nul lieu [le chastellain] ne fait long sejour, car il ne scet loing ne pres tournoy, tables reondes<sup>61</sup> ne esbattemens qu'il n'y voist pour trouver adven-

~~~~~

58. — J.-M. MEHL, *Des Jeux et des hommes*, p. 309-310.

59. — Ces jeux d'armes occupent une très grande partie des biographies chevaleresques, comme *Gilles de Chin*, *l'Histoire des seigneurs de Gavre* (on songe en particulier pour ce texte au tournoi de Compiègne, ch. 87, p. 199-201), ou encore *Jean d'Avennes* (*L'Istoire de tres vaillans princez, monseigneur Jehan d'Avennes*, éd. D. QUÉRUÉL, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 1997 (*Textes et perspectives. Bibliothèque des Seigneurs du Nord*) ; désormais *Avennes*).

60. — Cf. aussi : ilz firent en la ville plusieurs joustes et plusieurs chevaleries et beaulx fais d'armes. (fol. 28v^o) ; faisaient chevaleries et fais d'armes en grant deduit et soulas. (fol. 29r^o).

61. — Diverses interprétations de cette locution ont été proposées : pour les éditeurs, il s'agit de « divertissements consistant en combats singuliers, après lesquels les chevaliers se réunissaient pour un repas pris en commun, chez leur hôte, autour d'une table ronde » (glossaire) ; pour le DMF, en revanche, une *table ronde* consiste en un « jeu de joute à la lance, de joute individuelle (où les combattants se présentent sans préséance et choisissent leur adversaire) [par imitation des chevaliers de la Table Ronde] » (DMF 2023, s.v. *table*).

ture, pour exauchier son loz et pris et que la renommee de luy s'espanchast par la terre. (Coucy, ch. XXXV, 4)

Si dans la plupart des textes du corpus, l'éducation aristocratique par le jeu est relativement stéréotypée, deux biographies chevaleresques font toutefois exception. En effet, *Jean d'Avannes*⁶² et *Gilles de Chin*⁶³ proposent deux parcours éducatifs singuliers qui figurent la concrétisation d'une forme de perfection héroïque par le jeu.

Arrêtons-nous dans un premier temps sur les premiers chapitres de *Jean d'Avennes*, au cours desquels le jeune héros éponyme acquiert peu à peu les codes de la courtoisie par l'entremise de jeux en (bonne) société que lui fait découvrir sa dame, la comtesse d'Artois.

Au seuil du roman bourguignon, le prosateur développe en premier lieu les divertissements campagnards auxquels s'adonne l'enfant durant des veillées villageoises :

il le trouva avec lez filleressez a la saerie⁶⁴, desquelles il desvuidoit lez fusees, et illuec estoit en ung grand tropeau de femmelettez. [...] Jehan ne se mua oncquez jusquez tant qu'il ot desvuidé la fusee qu'il avoit naguerez encommencie⁶⁵. (Avennes, ch. II, fol. 4r°)

Lors de sa première rencontre avec la comtesse d'Artois, Jean d'Avannes se confie à elle en toute innocence et évoque avec force enthousiasme le plaisir sincère qu'il prend lors de ces veillées, dans sa propre ville, loin de la cour de la dame, au milieu de paysannes qui filent la laine :

je vous assure, madame, sur ma conscience, que l'en fait sur une nuit plus d'esbatemens a Avennez nostre ville que l'en ne face ceans en .XX. jours. Et pour vous faire entendre que ma parolle soit veritable, je vous declaire qu'en ce tamps cy l'en y fait la sairie a laquelle femmez, fillez,

62. — Cette prose tire son schéma narratif du *Dit du Prunier* (*Le Dit du prunier, conte moral du Moyen Âge*, éd. P.-Y. BADEL, Genève, Droz, 1985 (*Textes littéraires français*, 334) ; désormais *Prunier*), dont il constitue une amplification en prose : cf. A. M. FINOLI et M. COLOMBO TIMELLI, Notice « Jean d'Avennes », dans *Nouveau Répertoire de mises en prose (XIV^e-XV^e siècle)*, dir. M. COLOMBO TIMELLI, B. FERRARI, A. SCHOYSMAN et Fr. SUARD, Paris, Classiques Garnier, 2014 (*Textes littéraires du Moyen Âge*, 30 – *Mises en prose*, 4), p. 511-520.

63. — La prose bourguignonne réécrit le roman en vers du même nom de Gautier de Tournay : Gautier DE TOURNAY, *Gilles de Chyn*, éd. Fr. DE REIFFENBERG, Bruxelles, Hayez, 1847 (*Collection des Chroniques belges inédites. Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg*, 7).

64. — *Saerie* est un régionalisme (Picardie) qui désigne une ‘veillée’ (cf. DMF 2023, s.v. *serie*).

65. — Cf. l'épisode dans le texte source : *a le fillerye,/ Qu'on appelle escrienne ou chelier,/ S'estoit assis pour desviuder/ Les fusees des fillereses.* (Prunier, p. 47-48, v. 200-203).

70. — En lieu et place du *jeu du propos*, la source en vers comporte l'un des exemples les plus détaillés du *Roi qui ne ment* : *La dame, qui savoit maint tour/ Pour ung jone homme enamourer,/ Les fist entour lui assambler/ Pour juer a Roi qui ne ment,/ [...] De ce jeu sage et amoureux/ La riche dame fu royne,/ Sy vault savoir tout leur convine,/ Car tous les fist a tour venir/ Et leur secrez d'amours jehir./ Quant a chascun ot demandé/ Et dit eurent leur volenté,/ Chascuns aussi lui demanda.* (Prunier, p. 62, v. 644-647, 650-657). Comme on l'aura déduit de ce qui précède, le *Roi qui ne ment* est « un jeu de jeunes gens et jeunes filles de la bonne société » (J.-M. MEHL, *Des Jeux et des hommes*, p. 307), « consistant à poser des questions indiscretes sur les amours

Si l'on se fie aux travaux des spécialistes, il semble que le *jeu du propos* – dont on trouve assez peu de traces dans la littérature médiévale – ne soit pas rigoureusement semblable à celui du *Roi qui ne ment*, présent dans la source⁷¹. En effet, selon Jean-Michel Mehl, « le jeu consiste à se placer en cercle et l'un des joueurs commence par dire un mot à l'oreille de son voisin de gauche », lequel *propose* dessus, c'est-à-dire prononce « le premier mot qui pouvait venir à l'esprit, sans rapport bien sûr avec le premier mot prononcé. Au terme du jeu, les mots sont rapprochés et l'incohérence de l'assemblage est censé faire rire⁷² ».

Ce premier divertissement badin en société, qui mêle les deux sexes⁷³, sert de prémisses aux jeux de stratégie, plus courants, mais eux aussi inconnus du jeune Jean :

le jeu failli et d'illuec se partirent tous et toutez et allerent qui mieulx mieulx en salle jouer aux tablez, excés, roynettez⁷⁴ et a pluseurs aultrez jeux qui estoient ce temps en cours. Desquelz veoir jouer moult estoit marry Jehan a cause qu'i ne se sçavoit entremettre comme lez aultrez qui fais estoient pour jouer⁷⁵. (Avennes, ch. XIII, fol. 13v°)

C'est donc l'apprentissage des jeux de la bonne société qui constitue pour Jean la première étape d'une initiation aux principes de la vie de cour.

des joueurs » (Avennes, introduction, p. 19) : « un membre du groupe est désigné comme roi et, à ce monarque improvisé, hommes et femmes posent de multiples questions auxquelles il n'est pas en droit de se dérober » (J.-M. MEHL, *Des Jeux et des hommes*, p. 332). Sur ce jeu, cf. également E. LANGLOIS, « Le jeu du Roi qui ne ment et le jeu du Roi et de la Reine », *Romanische Forschungen*, t. 23, 1907, p. 163-173 ; J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France*, p. 109-110 ; et la contribution de Julie Bévant dans le présent volume.

71. — Contrairement à ce qu'avance D. Quérueil (« jeu consistant à échanger des propos et des questions » ; Avennes, glossaire ; « sorte de jeu de la vérité reposant sur des questions et des réponses » ; *ibid.*, introduction, p. 19).

72. — Cf. J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France*, « Le jeu du propos » (p. 110-111) ; cette définition a été reprise dans le DMF 2023, s.v. *propos* (Jeu du propos).

73. — « Les seuls jeux marquant une convergence complète entre hommes et femmes sont constitués par tous ces petits jeux de société [comme le *Roi qui ne ment* et le jeu du propos], mal connus dans leur déroulement, divertissements badins ou coquins. [...] Le seul point commun à tous ces jeux est d'être point de rencontre entre jeunes gens et jeunes filles. » (J.-M. MEHL, *Des Jeux et des hommes*, p. 329).

74. — *Roynettez* : 'jeu de tric-trac' (DMF 2023, s.v. *reinette*).

75. — Dans la source, la prise de conscience par Jean de sa totale ignorance des divertissements de cour est plus marquée encore : *A ces mos sen compte fina./ Le vin de congiet demanda/ Pour faire les gens departir/ Qui se ralerent rasseir/ Parmi la salle qui mieulx mieulx./ Afin de juer d'aucuns jeux./ As dez, as tables et eschez./ Ly escuiers se traioit prez/ Pour aprendre le cours de trais/ Ou onques mais ne s'estoit trais./ Car bien perchut, s'il n'estoit dui/ De savoir de pluseurs deduis./ Des chiens et des oisax aussi./ Que d'avoir sy haulte merchy/ De celle a laquelle il tendoit./ Que jamais venir n'y poroit./ La demoura des jours tout plain./ Ens esquelz ne prinst pas en vain/ Les biens qu'il pot vir et oïr. (Prunier, p. 64-65, v. 701-719). *Cours de trait* : 'manière dont une pièce doit être déplacée sur l'échiquier' (DMF 2022, s.v. *trait*).*

Semblable métamorphose est également sensible quant à la pratique de la danse⁷⁶. Au cours de ses premières confidences à la comtesse d'Artois, Jean affirme être le champion du village dans ce domaine et surpasser, lors des *dansez, sairiez ou esbanois qui se font par nuit* à Avennes, les valets de ferme et autres gardiens de vaches et de cochons :

Si poués bien pencer que lors je ne dormoye pas et que g'y faisoie mez fringez en dansant, chantant et houant plus gentement que nul de la place, car a ceste cause chascun devant moy s'enclinoit et deffuloit quant on me pouoit voir devant ou derriere. Et a briefve conclusion cil n'estoit pas heureux qui ne me bienvignoit ! A laquelle chose faire, il y avoit si grand presse que je n'avoie pas place assés grande pour moy espringuier et saulter en dansant, ce a quoy j'estoie le plus habille de tous, fussent vacquiers, porquiers ou bouviers de charue. (Avennes, ch. III, fol. 6v°-7r°)

Le lexique employé dans cet extrait (*faire fringues*⁷⁷ ; *espringuier*⁷⁸ ; *saulter*) laisse à penser que les prédispositions naturelles de Jean pour la danse n'ont pas atteint au milieu des villageois leur plus haut degré d'épanouissement ; les mouvements semblent ainsi réduits, malgré l'habileté du danseur, à des sautilllements et à des gesticulations, voire à des cabrioles et des acrobaties. En dépit de l'estime – au demeurant assez ironique – que lui porte le peuple de la campagne, le danseur manque assurément de grâce dans son jeu.

Le contraste est alors saisissant avec les scènes de réjouissances collectives où les capacités du jeune homme prennent leur pleine mesure après qu'il a suivi l'éducation courtoise de la comtesse d'Artois :

Ce disner fait et acompli tres autenticquement, le roy, ducz, contez, marquis, barons et chevaliers s'adonnerent a faire pluseurs esbatemens, esquelz Jehan [...] le faisoit tant bien qu'a souhaidier. Durant lesquelles tous les seigneurs s'assemblerent au conseil, tandis que monseigneur Jehan s'esbanoioit avec lez damez et damoisellez qui avoient esté a ce disner, lesquelles looyent et prisoient toutez, comme par une voix, la naturelle beaulté du chevalier, la force et proesse de son corps, la courtoisie et humilité dont il estoit empli et lez contenancez et gracieusez manierez qu'il savoit faire entre ellez. (Avennes, ch. XXIX, fol. 27r°)

Seul homme au milieu d'une assemblée féminine, Jean attire toujours les regards – mais cette fois ceux des femmes de la cour – et recueille unanimement les louanges de la foule qui salue, en dehors de sa civilité, l'extrême beauté de son anatomie. Même si la nature des *esbatemens*

76. — Sur l'association du jeu et de la danse, cf. la contribution d'Adrien Belgrano et d'Alessandro Campeggiani dans le présent volume.

77. — *Faire fringue* : 'gambader, folâtrer' (DMF 2023, s.v. *fringue*).

78. — *Espringuier* : 'sauter, danser' (DMF 2023, s.v. *espringuer*).

n'est pas formellement précisée, *lez contenancez et gracieusez manierez* évoquent, semble-t-il, un corps en mouvement, ce qui sied bien à la pratique de la danse. Quoi qu'il en soit, l'auteur explicite son propos plus avant dans le récit en célébrant les qualités du jeune danseur :

Le souper fu achevé; aux esbanoiemens de dansez allerent damez, chevaliers et damoisellez. Monseigneur Jehan d'Avennez n'y failli pas comme cil qui par son beau faire, maintieng rassis, chiere joyeuse et branlement bien pris, emportoit encorez oultre plus le los. (Avennes, ch. LXX, fol. 63r°).

La danse est ici saisie dans sa dimension esthétique : le romancier valorise en effet l'adresse, le sens du rythme et la maîtrise technique de Jean lors de l'exécution, mais surtout la grâce de ses mouvements et de sa gestuelle, et à travers eux la beauté et l'élégance du danseur. Ainsi, le diamant brut a été poli et il brille désormais de mille feux.

Le récit singulier des *enfances* de Gilles de Chin figure un second cas de jeunesse aristocratique excentrique. Dans le premier chapitre de la biographie chevaleresque qui lui est consacrée – qui forme un développement spécifique à la prose –, le noble hennuyer est décrit comme un garçon dissipé qui, une fois ses leçons achevées auprès de son *maître*, aime à fréquenter dans ses jeux les enfants du village, au risque de se quereller. Il se montre par ailleurs volontiers bagarreur à l'égard des domestiques quand ces derniers s'amuse à ses dépens :

incontinent qu'il se departoit de son maistre, il s'en alloit jouer par le village avecq les enfans des bons hommes, ou souventeffois avoit des debas [...] Par layens chascun se jouoit de luy au fol ; mais souvent advenoit qu'il n'y avoit queux ne boutillier, ne varlet d'estable, a qui il ne donnast du poing ou d'un baston quant il le pavoit consiewir. (Chin, ch. I, 11, 19)

Dans cet extrait, on décèle chez le jeune Hennuyer un fort potentiel guerrier, de toute évidence mal jugulé. L'épisode est d'ailleurs illustré par une miniature en frontispice (cf. figure 2), où sont représentés au sein d'un univers campagnard, dans une clairière à la lisière d'un bois, de jeunes hommes – dont le héros – en train de se battre. Deux d'entre eux sont munis de bâtons en bois, qui s'apparentent à des crosses ou à des *billards*⁷⁹, vraisemblablement utilisés pour pousser une balle dans certains jeux, comme *la soule à la crosse*. Sur la gauche de l'image, l'un des jeunes hommes brandit son bâton comme une arme, ce qui peut

[illegible]

79. — *Billard* : 'bâton recourbé employé dans les jeux de billes et de boules, maillet de croquet' (DMF 2023) ; cf. aussi J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France*, p. 51-52.

également suggérer que les jeunes gens s'adonnent au jeu du bouclier ou de l'épée, un jeu qui consiste à frapper le bâton de son adversaire afin de le rompre, et qui, « dans une forme rudimentaire, [...] peut n'utiliser que de simples crosses ou bâtons⁸⁰ ».



Fig. 2. De jeunes hommes se disputent au cours d'un jeu de crosse dans *Messire Gilles de Chin natif de Tournesis* (Lavis d'aquarelle – Maître de Wavrin) : Lille, BM, ms. Godefroy 50, fol. 1r° (© Lille, BM)

Après de multiples déconvenues lors de son apprentissage scolaire, Gilles de Chin entreprend une formation de chevalier auprès du seigneur d'Oisy, un proche de la famille, et fait la découverte du métier des armes. Une forme particulière de jeu guerrier – qui ne tire pas son origine du texte source et qui est qualifiée dans la prose d'*esbatement* – se révèle déterminante dans l'instruction du jeune seigneur hennuyer : il s'agit d'un exercice traditionnel de joute à la quintaine⁸¹ durant lequel les protagonistes s'efforcent de percuter avec leur lance un écu attaché fermement à un poteau fixe – appelé *estache*⁸² dans notre texte. Cet épisode de compétition se déroule en public, sous les yeux de l'instructeur de Gilles de Chin, de sa femme et des dames de sa suite⁸³ ; il est illustré

80. — *Ibid.*, p. 64.

81. — *Quintaine* : 'poteau (souvent surmonté d'un écu ou d'un mannequin) contre lequel on joute' (DMF 2023). Cf. L. CLARE, *La Quintaine, la course de bague et le jeu des têtes. Étude historique et ethno-linguistique d'une famille de jeux équestres*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1983 (*Le Chœur des muses*).

82. — L'*estache* désigne un 'pieu, un poteau (à quoi l'on attache qqn ou qqc. ou bien qui soutient)' (DMF 2023).

83. — *Le seigneur d'Oisy et la dame emsemble leurs demoiselles vindrent en la prayerie pour voir les esbatemens.* (*Chin*, ch. III, 53).

par une miniature du Maître de Wavrin (cf. figure 3) et il est relaté en détail par le prosateur⁸⁴ :

Sy advint que ung jour, aucuns nobles hommes de laiens, pour passer tempz, [...] firent drechier une moult grosse estache en ung pré devant le chastel d'Oisy, puis y mirent ung moult fort escu et bien bendé. [...] Puis quant ce vint l'eure qu'ilz furent aprestez et montez sur leurs chevaux, a trompettes et a menestrelz se firent amener sur la prairie ou ilz trouverent grant foison gens qui attendoient après eulx pour les regarder [...]. Alors se tirerent a part, sy courut le premier le jone filz de la Hamede, lequel fery en l'escu sy grant cop que sa lance vola en pieches et passa oultre ; après, le jone escuier de Condé, qui y fery sy grant cop que lui et son cheval tumberent a terre tout en ung mont. Puis après, le jone heritier de Lalain, lequel fery en l'estache ung cop si merveilleux et puissant que sa lance lui froya jusques es poingz. Puis après y coururent autrez joveanceulx : les ungz estoient portez par terre, les autrez eulx et leurs chevaux, dont la risee et le cry s'efforcha moult hault. Alors [...] on lui bailla [à Gillion] une lance forte et roide, sy le coucha et fery le cheval des esperons par tel fierté que a le veoir sembloit qu'il deust tout confondre, et fery ou millieu de l'escu ung cop sy merveilleux, que, par vive force, l'estache qui estoit moult grosse, a tout l'escu il abatty tout en ung mont sans ce que oncques s'en remuast ne perdist estrier. [...] Le seigneur d'Oisy et la dame furent moult joyeux de Gillion de Chin, lequel deux ans avoient nourry en leur hostel et qu'ilz veoient leur paine non avoir perdue, loerent Dieu, et leur sambla que encoires en aroient honneur ; sy le loerent moult et prisierent. (Chin, ch. III-IV, 41-57)

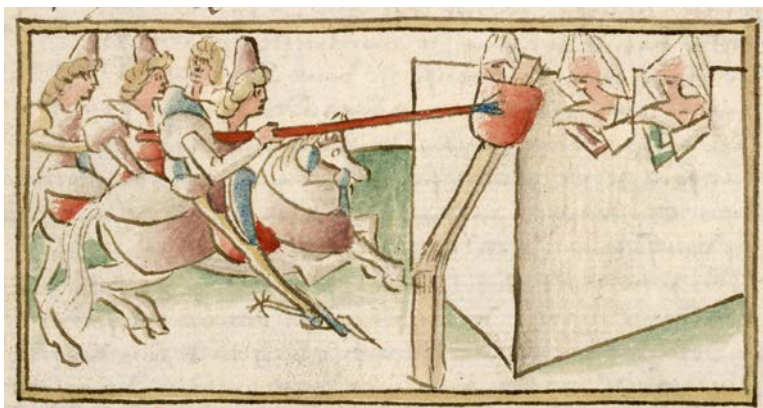


Fig. 3. Gilles de Chin, pour passer tempz, joute à la quintaine contre une estache dans *Messire Gilles de Chin natif de Tournesis* (Lavis d'aquarelle – Maître de Wavrin) : Lille, BM, ms. Godefroy 50, fol. 6r° (© Lille, BM)

84. — Comment Gillon de Chin joust contre l'estache et l'abat. (Chin, ch. III, 37).

Ainsi, de même que Jean d'Avannes le *nice* est devenu un homme de cour accompli, Gilles de Chin le turbulent s'est mû en parfait chevalier. Par conséquent, les jeux viennent concrétiser les qualités de jeunes hommes en devenir, saluées unanimement par des spectateurs qui par leurs éloges admiratifs achèvent d'intégrer les héros à la noblesse de cour. Au seuil des deux biographies chevaleresques, le jeu devient donc une démonstration, un spectacle, une cérémonie ostentatoire⁸⁷, caractéristique de l'éducation aristocratique⁸⁸.

À l'image de la plupart des écrits littéraires du Moyen Âge, les romans du fonds Wavrin s'attardent assez peu sur le détail des jeux⁸⁹ et se dégagent parfois difficilement des stéréotypes. Est-ce à dire que nos héros sont des « petits joueurs » ? Loin de là ! Notre parcours a su mettre en lumière la diversité des activités ludiques, tant physiques qu'intellectuelles, dans les romans du milieu du XV^e siècle⁹⁰. Ces textes évoquent fréquemment les

90. — « Savoir jouer et jouer souvent fait partie de la condition du héros littéraire. » (*ibid.*, p. 288).

jeux de stratégie (*tables*, échecs), les activités artistiques de divertissement (danse, pratique instrumentale) et les exercices corporels à vocation guerrière (jeu de paume, lancers, chasse, joutes et quintaine) afin d'en démontrer l'importance dans le cadre de l'éducation de jeunes héros, qui, par le prisme fictionnel, doivent servir de modèles à la noblesse bourguignonne.

